

745 Forme parallèle – Auteur / Rubrique de classement

Définition

Cette zone contient une vedette auteur / rubrique de classement qui constitue une autre forme de la vedette figurant dans la zone 245 de la notice.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

Sous-zone(s) : A) Technique des zones imbriquées

Les données sont entrées dans les zones 2XX appropriées, imbriquées dans la zone 745 selon la technique décrite sous l'étiquette 245.

Sous-zone(s) de données

\$1 Zone imbriquée
Répétable.

Sous-zone(s) de contrôle

\$2 Code du système d'indexation matière
Non répétable.

\$3 Identificateur de la notice d'autorité
Non répétable.

\$7 Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette
Non répétable.

\$8 Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette
Non répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Chaque élément est codé conformément à la zone 2XX qui lui correspond : 200 - Vedette – Nom de personne, 210 - Vedette – Nom de collectivité, 215 - Vedette – Nom de territoire ou nom géographique, 220 - Vedette – Famille, pour l'auteur ; et une zone 235 - Vedette – Rubrique de classement, pour la rubrique de classement. L'étiquette, les indicateurs et les sous-zones de données pour l'auteur et la rubrique de classement sont imbriqués à l'intérieur d'une zone 745, chaque étiquette étant précédée d'un code de sous-zone \$1. Les subdivisions de vedette matière sont entrées dans la zone de la rubrique de classement imbriquée.

Lorsque des sous-zones de contrôle sont nécessaires, elles doivent précéder la première sous-zone \$1 contenant les données imbriquées. (Les sous-zones de contrôle définies pour les zones 200, 210, 215, 220 ou 235 ne sont pas imbriquées dans une sous-zone \$1).

Sous-zone(s) : B) Technique des sous-zones classiques

Sous-zone(s) de données

- \$a Auteur
Non répétable.
- \$t Rubrique de classement
Non répétable.
- \$j Subdivision de forme
Répétable.
- \$x Subdivision de sujet
Répétable.
- \$y Subdivision géographique
Répétable.
- \$z Subdivision chronologique
Répétable.

Sous-zone(s) de contrôle

- \$2 Code du système d'indexation matière
Non répétable.
- \$3 Identificateur de la notice d'autorité
Non répétable.
- \$7 Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette
Non répétable.
- \$8 Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette
Non répétable.

Zone(s) connexe(s)

- 245 Vedette – Auteur / Rubrique de classement

Exemple(s)

- EX 1 ▲
- | | | |
|-----|----|---|
| 240 | ## | \$7ba0yba0y \$8frefre\$aIsocrate (0435?-0338 av. J.-C.)\$tDiscours |
| 745 | ## | \$7ba0yba0y\$8frelat\$aIsocrates (0435?-0338 av. J.-C.)\$tOrationes |
| 745 | ## | \$7ba0yba0a\$8fregrc\$aIsokrátis (0435?-0338 av. J.-C.)\$tLogoi |
- EX 2 ▲
- | | | |
|-----|----|--|
| 240 | ## | \$7ba0yba0y\$8frefre\$a Plutarque (0046?-0120?)\$tOeuvres morales |
| 745 | ## | \$7ba0yba0y\$8frelat\$aPlutarchus (0389-0314? av. J.-C.)\$tMoralia |
| 745 | ## | \$7ba0yba0a\$8fregre\$aPloutarchos (0389-0314? av. J.-C.)\$tĒthika |